

## Erreur gestionnaire sur montant loyer suite chgt locataire

## Par patiopap, le 07/02/2016 à 10:56

## Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en loi Scellier que j'ai mis en gestion locative.

Lors du changement de locataire en novembre dernier, j'ai noté sur les relevés de gérance que le bail avait baissé, il est passé de 613,79€ à 613€.

Le gestionnaire m'a dit que c'était une erreur de leur part et en compensation m'a remboursé les frais de gestions sur 3 ans.

L'écart est très faible (0,79€/mois), cependant je m'attendais plutôt à ce que le loyer augmente.

Avec l'encadrement des loyers sur Lyon, comment le gestionnaire va-t-il pouvoir rectifier ? D'autre part, le locataire peut rester plus de 3 ans.

Quel est votre avis sur ce point. Merci beaucoup.